



L'équipe Force Ouvrière du Chu de Caen vous souhaite une très belle année 2019.

Une année s'est écoulée, une autre frappe à la porte avec ses lendemains à découvrir ensemble.

En fin d'année, nous avons eu une surprise : la note de service de la Direction envoyée le 19 Décembre concernant la rémunération des éléments variable de la paye.

Effectivement, une présentation sur ce sujet avait été faite lors de la réunion mensuelle du 13 décembre, mais en aucune manière le syndicat FO a acquiescé sur cette proposition. Une réunion mensuelle n'est pas une instance et nous n'avons pas d'avis à formuler.

Lors du CTE du 27 Décembre, FORCE OUVRIERE a dénoncé cette pratique. Un agent de la Fonction Publique Hospitalière du CHU de Caen a toujours été rémunéré de ces heures effectuées et de ces indemnités le mois suivant.

Pourquoi ce changement ?, pendant près de 30 ans, il n'y a eu aucune difficulté, les éléments variables ont été enregistrés à temps pour que le service de la paye puisse prendre en compte les heures effectuées. Nous trouvons inadmissible que des agents puissent attendre 2 mois pour être payés de leurs heures travaillées.

Même si les agents hospitaliers ont le sens du devoir et travaillent sur des horaires adaptés puisqu'un établissement hospitalier accueille des patients 24h/24, ils ne sont pas pour autant bénévoles et souhaitent conserver leur rémunération comme d'habitude à savoir le mois suivant.

Si vous voulez plus de précision, n'hésitez pas à nous contacter